



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 novembre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Tawana (Vice-Président) . . . . . (Afrique du Sud)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-64077X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala),  
M. Tawana (Afrique du Sud), Vice-Président,  
prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 137 de l'ordre du jour : Régime des pensions  
des Nations Unies (A/65/9 et A/65/567; A/C.5/65/2  
et A/C.5/65/3)**

1. **M. Yossifov** (Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur sa cinquante-septième session (A/65/9), dit que la section II de ce document récapitule les recommandations et décisions du Comité mixte. La première partie de cette section est un résumé des recommandations appelant une décision de l'Assemblée générale. Plus précisément, le Comité mixte recommande d'approuver un amendement aux Statuts de la Caisse ayant pour effet d'autoriser les fonctionnaires qui, ayant été recrutés à temps plein, ont opté ensuite pour un temps partiel, à verser des cotisations complémentaires pour une période de trois ans au plus, pour autant que les cotisations correspondant à un temps plein soient versées à la Caisse. L'amendement prévoit les mêmes restrictions que dans le cas des périodes de congé sans traitement des fonctionnaires travaillant à temps plein. Le Comité mixte recommande également de suspendre, pour toutes les cessations de service intervenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'application de la disposition du système d'ajustement des pensions relative à l'indice spécial, qui présente des défauts de conception. Enfin, il recommande d'approuver les dispositions relatives au partage des coûts du nouveau système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies.

2. La trentième évaluation actuarielle de la Caisse, arrêtée au 31 décembre 2009, a fait apparaître un déficit égal à 0,38 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension; ce déficit actuariel, le premier depuis 14 ans, résulte des turbulences qui ont secoué les marchés financiers au cours des deux années écoulées. Les bons résultats enregistrés en 2009 ne couvrant pas les pertes subies en 2008, le revenu des investissements pour la période considérée est inférieur à l'objectif retenu comme hypothèse aux fins de l'évaluation. La mise à jour des coefficients de

conversion des pensions pour tenir compte des nouvelles tables de mortalité adoptées en 2008 a également contribué aux pertes, mais son impact a été en partie compensé par les gains réalisés du fait que les ajustements au coût de la vie ont été plus faibles que prévu. L'Actuaire-conseil et le Comité d'actuaire ont estimé que le taux de cotisation restait suffisant pour faire face aux engagements à long terme et qu'il n'était pas nécessaire de procéder au 31 décembre 2009 aux versements prévus par l'article 26 des Statuts de la Caisse pour couvrir les déficits. Le Comité mixte a également jugé inutile à ce stade de modifier le taux de cotisation ou le plafond prévu par les dispositions du système des ajustements concernant la double filière.

3. En ce qui concerne la gestion des investissements, le Président du Comité mixte indique que la valeur de réalisation du portefeuille a augmenté de 32,2 % pendant l'année terminée le 31 mars 2010, résultat inférieur de 1,09 % seulement à l'indice de référence. Pour la période de deux ans terminée le 31 mars 2010, le rendement a été de -5,2 %, soit 0,47 % de mieux que l'indice de référence en termes annuels; la Caisse a également fait mieux que cet indice au cours des 3, 5, 7 et 10 dernières années. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse a donné les raisons de la baisse récente du montant du revenu des investissements et, à la demande du Comité des commissaires aux comptes et du Comité mixte, a également expliqué en détail la perte nette de 467 millions de dollars réalisée pendant l'année civile 2009, dont les causes sont indiquées au paragraphe 73 du rapport.

4. Les paragraphes 103 à 108 du rapport donnent des renseignements détaillés sur les opérations de la Caisse pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sur sa situation financière à la fin de l'exercice. Le nombre de participants actifs est passé à 117 580, soit une augmentation de 10,3 % qui fait suite à la progression de 13,8 % enregistrée au cours de l'exercice biennal précédent. Le nombre des prestations servies (61 841) a augmenté de 6,5 %, contre 5,3 % pendant l'exercice précédent. La masse des avoirs de la Caisse est passée de 30,6 milliards de dollars à 33,1 milliards, mais le montant total du revenu des investissements s'est fortement contracté, tombant de 7,2 milliards de dollars pendant l'exercice précédent à 2,7 milliards. Les recettes provenant des cotisations ont augmenté de 18,5 %, pour s'établir à 3,72 milliards de dollars,

tandis que les prestations servies ont augmenté de 17,9 %, se chiffrant à 3,76 milliards de dollars, un montant supérieur de 41,5 millions de dollars à celui des cotisations. Le total des dépenses afférentes au service des prestations, des frais d'administration et des frais de gestion du portefeuille s'élève à 3,88 milliards de dollars, soit 163 millions de plus que le total des recettes provenant des cotisations.

5. Le Comité mixte a également examiné les questions administratives mentionnées au paragraphe 13 de son rapport. Il a approuvé toutes les recommandations et conclusions du Comité d'audit, y compris celles concernant la révision de la Charte de l'audit interne. Il a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait assorti d'observations son opinion sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, afin d'appeler attention sur l'insuffisance de l'information relative aux investissements. La Division de la gestion des investissements a répondu à cette mise en garde en communiquant au Comité des commissaires aux comptes des renseignements complémentaires sur les pertes enregistrées.

6. Le Comité mixte a examiné un certain nombre de questions concernant la gouvernance de la Caisse, notamment la version révisée du descriptif des responsabilités, la composition et les méthodes de travail du Comité mixte, le projet de définition d'emploi du prochain administrateur, le régime de pensions et le mandat de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint, point au sujet duquel il a approuvé un amendement de son règlement intérieur. Il a également approuvé une modification du Règlement administratif de la Caisse rendue nécessaire par la modification antérieure de dispositions des Statuts relatives à la participation et à la restitution d'une période d'affiliation, et il a examiné l'incidence des fluctuations monétaires sur les prestations de retraite. En ce qui concerne la révision à venir de la rémunération considérée aux fins de la pension, le Comité mixte a demandé que les régimes à prestations définies d'autres pays que celui servant de référence et d'organisations internationales analogues soient retenus aux fins de la comparaison. Enfin, il a examiné et pris note des 15 décisions des tribunaux administratifs concernant la Caisse, notant que dans la majorité des cas ses décisions avaient été confirmées, signe que les Statuts et Règlements étaient correctement appliqués.

7. Les points que l'Assemblée générale est invitée à examiner ou sur lesquels elle doit statuer sont repris dans le projet de résolution sur les pensions figurant à l'annexe XX du rapport du Comité mixte.

8. **M. Sach** (Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les mesures prises pour les diversifier davantage (A/C.5/65/2), dit qu'en période de tourmente boursière, la Division de la gestion des investissements s'est employée à renforcer l'infrastructure de gestion du portefeuille et à réduire le coût des transactions. Comme indiqué au paragraphe 9 du rapport, un nombre record d'appels d'offres ont été lancés et en janvier 2010 on a commencé à utiliser un système de gestion électronique des ordres intégré au système sécurisé de télécommunications financières SWIFT (Société de télécommunications interbancaires mondiales). La Division a aussi mis en place une politique concernant les avoirs personnels de ses fonctionnaires et l'acceptation de dons et d'invitations, manifestant ainsi sa ferme volonté de voir respecter les normes de déontologie, de bonne gouvernance et d'intégrité les plus élevées.

9. Pendant la période de 24 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010, au cours de laquelle les marchés ont subi la principale onde de choc de la crise financière, la valeur de réalisation du portefeuille a baissé de 6 % environ; elle est tombée de 40,6 milliards de dollars à 38,3 milliards et a atteint son niveau le plus bas de la période (26,7 milliards de dollars) en mars 2009. Un rétablissement s'est toutefois opéré depuis 2009 puisque la valeur du portefeuille atteignait 41 milliards de dollars au 8 novembre 2010, montant représentant plus de 96 % du niveau record atteint fin 2007. Ce retournement donne raison à l'Actuaire-conseil qui avait recommandé de ne rien faire pour corriger le déficit actuariel, lequel reposait sur la valeur de réalisation fin 2009, soit 37,5 milliards de dollars. La Division est convaincue que la recherche active de valeurs fortement sous-évaluées et une répartition prudente des actifs permettront à la Caisse de continuer à assurer le versement des pensions, et ce d'autant plus que la mise en place d'un nouveau logiciel de maîtrise des risques contribuera à accroître la sécurité.

10. Après le rééquilibrage du portefeuille opéré pendant le premier semestre de 2009, la Caisse a

enregistré un rendement de 32,2 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2010, l'un des plus élevés de toute son histoire. La répartition de ce rendement par catégorie d'actif est indiquée au paragraphe 52 du rapport. La Caisse continue d'augmenter ses investissements dans les pays en développement ou en transition, sur la base des analyses réalisées par la Division qui, à cet effet, s'est rendue dans un certain nombre de régions pendant la période considérée. Les investissements directs ou indirects dans des pays en développement se chiffraient à 4,8 milliards de dollars au 31 mars 2010, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport au 31 mars 2008, le résultat étant une surpondération du portefeuille dans les marchés émergents.

11. L'année boursière 2010 a été marquée par une très grande instabilité des marchés d'actions, de fortes inquiétudes quant aux taux de change et aux risques de protectionnisme et des craintes également concernant la dette souveraine de pays de la zone euro. L'augmentation de 7,5 % de la valeur du portefeuille entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 22 octobre 2010 est le fruit d'une politique de diversification, de sélection prudente des titres et de rééquilibrage tactique. La Caisse doit essentiellement ses résultats à son portefeuille mondial d'actions et de titres à revenu fixe. Au 22 octobre 2010, les valeurs à revenu variable représentaient 64,3 % du portefeuille, les valeurs à revenu fixe 30 % et l'immobilier 3,9 %.

12. La Caisse étudie depuis 2008 les possibilités d'investissements dans des actifs non classiques. Le 30 juin 2010, au terme d'un examen long et rigoureux, elle a investi 150 millions de dollars dans l'African, Latin American and Caribbean Private Equity Fund, un fonds de capital-investissement créé par la Société financière internationale (SFI). La Caisse a ainsi diversifié judicieusement ses catégories d'actifs et la répartition géographique de son portefeuille, qui fait désormais une plus large place aux marchés émergents.

13. Étant donné que la Caisse investit à très long terme et ne renouvelle que lentement son portefeuille, les plus-values et moins-values latentes sont beaucoup plus importantes que les plus-values et les moins-values réelles. Ces dernières sont dues à des opérations de nettoyage du portefeuille visant à ne garder que les investissements les plus prometteurs; elles sont le résultat normal d'une gestion des risques à court terme dont l'objet est de permettre à la Caisse d'atteindre ses objectifs à long terme. Pendant l'année civile 2009, les

plus-values latentes se sont élevées à 6,2 milliards de dollars, un montant qui fait paraître négligeable la perte de 467 millions de dollars réalisée pendant la même année.

14. Pour ce qui est des recommandations relatives à la gestion des risques de portefeuille figurant dans le rapport pertinent du Comité des commissaires aux comptes (A/65/9, annexe X, par. 111 à 113), 75 des 128 mesures de contrôle des risques prévues dans le manuel de contrôle des risques de la Division sont déjà appliquées, 10 autres le sont partiellement et le reste est en cours de mise en place. La Division a donné suite à la recommandation l'invitant à procéder à une étude au cas par cas de ses pertes afin d'en tirer les leçons et s'emploie à mettre en place un dispositif visant spécifiquement à tirer les enseignements des plus-values ou moins-values latentes ou réalisées qui dépassent 25 %. En ce qui concerne l'amélioration de l'information relative aux investissements, les renseignements figurant dans les états financiers de l'exercice 2008-2009 sont de même ampleur que ceux relatifs aux exercices précédents. La Division indiquera dorénavant les gains et pertes matérialisés ou latents en procédant à des regroupements conformes aux pratiques de référence et aux Normes comptables du secteur public (IPSAS). Les modalités de présentation de l'information seront examinées directement avec le Comité d'audit du Comité mixte.

15. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/65/3), dit que le montant total des dépenses administratives de la Caisse est en augmentation, comme il ressort de l'annexe XIX du rapport du Comité mixte (A/65/9), mais que celui-ci a décidé de maintenir le volume des ressources au niveau correspondant au crédit initialement approuvé et de financer les dépenses supplémentaires en réaffectant des ressources affectées au budget d'équipement. En conséquence, la part supportée par l'ONU en vertu des arrangements de partage des coûts est inchangée et il n'y a pas à modifier le montant du crédit ouvert au chapitre 1 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

16. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires),

présentant le rapport du Comité consultatif sur le régime des pensions des Nations Unies (A/65/567), dit que le Comité consultatif partage la position du Comité des commissaires aux comptes et du Comité mixte quant à la nécessité d'atténuer les risques découlant de l'extrême instabilité des marchés, qui continuera d'avoir des incidences sur les résultats des années à venir. S'agissant du déficit actuariel au 31 décembre 2009, il est rassurant de voir que l'Actuaire-conseil et le Comité d'actuaire estiment le taux de cotisation actuel suffisant pour couvrir les engagements à long terme et considèrent inutile de demander des versements complémentaires.

17. Étant donné que les normes IPSAS entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, une opération qui sera placée sous la responsabilité du nouveau directeur financier, il faut que ce poste soit pourvu dans les meilleurs délais. La Caisse devrait se hâter de mettre au point son plan de mise en œuvre des normes et poursuivre les préparatifs de manière à éviter tout retard; de son côté, le Comité des commissaires aux comptes devrait lui donner des conseils et des directives à cet égard.

18. En ce qui concerne la recommandation du Comité mixte tendant à autoriser les fonctionnaires travaillant à temps partiel à acheter des périodes d'affiliation pour obtenir la même retraite que s'ils avaient travaillé à plein temps, la position du Comité consultatif n'a pas varié: il n'est pas favorable à la modification proposée.

19. Pour ce qui est du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Caisse pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif note avec préoccupation que l'opinion des vérificateurs est assortie d'une observation sur la gestion des investissements, plus précisément sur l'absence de certains renseignements concernant les pertes matérialisées et latentes. Il note que la Division de la gestion des investissements a accepté de publier dorénavant des renseignements plus détaillés. Comme le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif estime qu'il faut renforcer les dispositifs de contrôle des risques afin d'éviter toute perte excessive et se félicite à cet égard que la Division ait révisé sa politique de gestion des risques et se soit dotée d'un nouveau manuel à cet effet. Il souscrit aux observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et attend de la Division qu'elle continue de privilégier les critères énoncés par l'Assemblée

générale dans sa résolution 32/73, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

20. Le Comité consultatif recommande d'approuver les recommandations figurant au paragraphe 12 du rapport du Comité mixte (A/65/9), sous réserve des observations et recommandations formulées dans son propre rapport (A/65/567).

21. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il faut améliorer le régime des pensions des Nations Unies afin que soit assuré le versement aux retraités et aux participants des pensions et des prestations autres auxquelles ils ont droit, notamment celles payables en cas de décès ou d'invalidité, dans le respect des principes de transparence et de responsabilité. Le Groupe note avec satisfaction que le nombre de participants à la Caisse, le nombre de prestations périodiques versées et le montant des actifs ont augmenté au cours de l'exercice biennal 2008-2009. En ce qui concerne le déficit constaté à l'issue de la trentième évaluation actuarielle de la Caisse et la forte instabilité de la valeur des investissements, le Groupe rappelle qu'en raison de la crise financière mondiale qui sévit encore, tous investissements, quelle qu'en soit la catégorie, doivent être étudiés avec soin. Il faut tenir compte des risques éventuels avant d'investir et le Comité des placements a un rôle de conseil important à jouer auprès de la Division de la gestion des investissements. Le Groupe se félicite avec le Comité consultatif des initiatives de la Division à cet égard et souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes touchant la politique révisée de gestion des risques et la mise en œuvre par la Division des dispositifs prévus par son manuel de gestion des risques. Enfin, il demande que soient respectés les quatre grands critères devant régir le choix des investissements: sécurité, liquidité, convertibilité et rentabilité.

22. En période de crise économique et financière, la Caisse se doit plus que jamais de diversifier géographiquement son portefeuille, comme elle s'y est engagée. Constatant que les pays en développement restent sous-représentés, le Groupe lui demande instamment d'augmenter ses investissements dans les pays et les régions en développement – ce qui l'aidera à équilibrer son portefeuille et à compenser les revers subis sur d'autres marchés – et d'en rendre compte à l'Assemblée générale.

23. Lors des consultations, le Groupe demandera des renseignements complémentaires sur les mesures qu'entend prendre le Comité mixte pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il demandera aussi des éclaircissements au sujet des questions de gouvernance abordées par le Comité consultatif au paragraphe 23 de son rapport.

*La séance est levée à 11 h 5.*